

ACTION MISE EN PLACE DE CONGES SPECIAUX

MISSION MANAGEMENT RSE

Réf. Schéma Choisissez un élément.

Budget €

ETP 0.6 ETP

Echéance 31/05/2026

Contexte

Soucieux de la **Qualité de Vie au Travail**, l'Office de Tourisme Intercommunal GTM a étudié les différents droits et congés. Cette année, à titre expérimental d'une durée de 1 an, l'OT mis en place **le congé de santé gynécologique**.

Il concerne les salariées souffrant de douleurs menstruelles, d'endométriose ou de symptômes liés à la ménopause.

Les salariées peuvent bénéficier de treize jours d'absence exceptionnelle, à raison de 3 jours maximum par mois, sur présentation d'un certificat médical.

Objectifs

- Développer le bien-être au travail et avoir moins d'arrêt de travail
- Conforter la confiance
- Comprendre et prendre en compte les pathologies féminines : progrès social/sociétal assumés.

Indicateurs de réussite

Taux d'absentéisme plus faible

Déroulé

Sous présentation d'un certificat médical au service Ressources Humaines, absence exceptionnelle autorisée à raison de 3 jours maximum par mois et dans la limite de 13 jours annuels.

Parties prenantes

OTI GTM

Risques anticipés

Fermeture des BIT si Conseillères en séjour absentes

Enseignements

380 caractères Synthétisez ce qu'il faut en tirer comme enseignements pour les prochaines fois, ou ce qu'on veut retenir

Ressenti pilote

notes persos de comment vous avez vécu cette opération, qui ne sera pas dans le doc final

Illustrations principales explicites a posteriori

